



Versailles, le 17/05/2024

**MONSIEUR Xavier BERNE**

Direction générale des Services,  
Direction des affaires juridiques et des assemblées,

*Affaire suivie par : Madame Elisa TREMOULINAS*  
*Courriel : etremoulinas@yvelines.fr*  
*Téléphone : 01.39.07.71.73*

*Document envoyé par courriel conformément aux instructions de son destinataire.*

Cher Monsieur,

Vous avez sollicité en date du 3 novembre 2023, la communication des notes de frais de déplacement, de restauration et de représentation du président du conseil départemental des Yvelines pour la mandature actuelle.

Ainsi, vous trouverez joint au présent courriel, suivant les dispositions des articles L. 311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), les documents demandés recensant, pour le président du conseil départemental, entre octobre 2021 et septembre 2023 :

- Les mandats spéciaux votés en assemblée départementale ainsi que les frais en découlant ;
- Un tableau récapitulatif des frais de représentation.

La présente décision peut être contestée dans les deux mois suivant sa notification, par voie de recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Président du Conseil départemental  
Et par délégation  
La directrice des affaires juridiques et des  
assemblées

Sania SAÏB

Pièce jointe :

- Dossier zip contenant mandats spéciaux et liste des frais de déplacement, de restauration et de représentation, engagés pour le compte du président du conseil départemental entre octobre 2021 et septembre 2023.